

COMMUNE DE MAGNÉ
Délibération du Conseil Municipal du 13 février 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ
ET LE 13 FEVRIER A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST
REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERARD, MAIRIE

Date de la convocation : **6 FEVRIER 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOIN Michèle, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : FICHET Éric à GUILBOT Bernard, VIOLLET Etienne à CAILLEAUD Cyril, DUQUEROUX Franck à VALLET Jean-Claude,

Étaient excusées et non représentées :

Était Absent : BODET Roger

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2025_02_15

Objet : VENTE de la rototrancheuse-cureuse de fossés

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité n'ayant plus de tracteur, la rototrancheuse-cureuse de fossés ne peut plus être utilisée.

Elle a été achetée neuve en 1999 et est enregistrée à l'inventaire sous le n° 0074.

Dans ce cadre, il est proposé de la vendre au prix de 1 000,00 € TTC.

Cette rototrancheuse était mutualisée avec la commune de Coulon, c'est pourquoi cette cession lui sera proposée en premier.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** décide de :

- **APPROUVER** la vente du rototrancheuse-cureuse de fossés au prix de 1 000,00 € TTC ;
- **CHARGER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, d'engager toutes les démarches nécessaires pour trouver un acquéreur dans l'application de la décision prise ci-dessus,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 13 février 2025, au registre sont les signatures

Le Maire,
Gérard LABORDERIE

Le secrétaire,
GUILBOT Bernard